



CIPRA
VIVRE DANS
LES ALPES

Schaan, 28 janvier 2022

Communiqué de presse sur les Jeux olympiques d'hiver

Jeux olympiques d'hiver 2026 : cherchez la durabilité !

Les Jeux olympiques d'hiver de Pékin vont bientôt débiter. Cela ravive les critiques sur les projets d'organisation des Jeux italiens prétendument « verts » de Milan et Cortina en 2026. Dans une lettre ouverte au Comité international olympique (CIO), la Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA) demande que les projets de construction prévus pour Cortina soient revus et redimensionnés à la baisse.

Les expériences des dernières décennies ont montré que les Alpes ne se prêtent pas à l'organisation de méga-événements tels que les Jeux olympiques. Les derniers Jeux d'hiver organisés dans les Alpes en 2006 à Turin ont laissé derrière eux des dettes et des installations en ruine. Aujourd'hui, les populations locales sont conscientes de ces dérives. Des consultations populaires organisées dans les cantons suisses du Valais et des Grisons, dans le Tyrol et à Salzbourg en Autriche, ainsi qu'à Munich/D, ont montré qu'une grande partie de la population alpine n'est plus prête à accepter les impacts négatifs des Jeux olympiques d'hiver. L'Italie a quant à elle été désignée pour accueillir les Jeux olympiques d'hiver 2026 sans avoir organisé de consultation préalable.

Dans une lettre ouverte, la CIPRA demande au CIO et au Comité olympique italien de reconsidérer leurs projets pour les Jeux d'hiver de Milan et Cortina en 2026. Dans son « Agenda 2020 », le Comité international olympique (CIO) affirmait sa volonté d'améliorer la transparence et la durabilité des Jeux olympiques, et promettait qu'il n'y aurait plus d'équipements en ruines ni de dette publique après les Jeux. La réalité des projets pour les JO 2026 parle un autre langage. L'exemple le plus éclatant est le projet de construction d'une nouvelle piste de bobsleigh à Cortina, qui coûterait au minimum 60 millions d'euros, alors qu'il y aurait des alternatives moins coûteuses et plus respectueuses de l'environnement. Certaines compétitions pourraient par exemple se dérouler sur la piste de bobsleigh d'Innsbruck-Igls/A. Les associations environnementales italiennes critiquent les projets pour les sites de compétition, ainsi que d'autres projets de construction en lien avec les Jeux olympiques d'hiver 2026, qui ne seraient utilisés que très peu de temps, et ce cœur des Dolomites, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Vanda Bonardo, présidente de CIPRA Italie, est catégorique : « L'organisation des Jeux olympiques d'hiver doit être drastiquement repensée,



à commencer par toutes les constructions d'infrastructures surdimensionnées. C'est maintenant qu'il faut le faire. Sans résultat tangible, il ne sera plus possible à l'avenir d'envisager la tenue de Jeux olympiques dans les Alpes. »

Repenser les projets, réduire les dimensions

Un dossier et le document de position de la CIPRA montrent que dans leur configuration actuelle, les Jeux d'hiver n'ont plus leur place dans les Alpes. La CIPRA demande aux responsables de ne pas répéter les erreurs du passé, et de prendre au sérieux les besoins des régions concernées et les préoccupations de leurs populations.

La CIPRA réaffirme sa position : les Alpes doivent renoncer à accueillir de telles manifestations si l'utilisation des ressources n'est pas complètement repensée dans le cadre de la préparation et de l'organisation des Jeux. Les Jeux olympiques d'hiver ne pourront être durables que s'ils accueillent beaucoup moins de disciplines, avec moins de personnes sur place, et s'ils sont organisés uniquement dans des installations déjà existantes et dans des régions du monde où le climat s'y prête.

Des photos en format imprimable et le texte du communiqué sont disponibles sur www.cipra.org/fr/communiqués-de-presse.

Pour toutes questions, prière de contacter :

Kaspar Schuler, directeur de CIPRA International, +423 2375353 ou +423 7930055,
kaspar.schuler@cipra.org

La CIPRA, une organisation aux visages et formes multiples

La Commission Internationale pour la Protection des Alpes, la CIPRA, est une organisation faîtière non gouvernementale avec des représentations nationales et une représentation régionale dans les sept pays alpins. Elle regroupe plus de cent associations et organisations. La CIPRA œuvre pour un développement durable dans les Alpes, comprenant la préservation du patrimoine culturel et naturel, de la diversité régionale, ainsi que la proposition de solutions transnationales répondant aux problèmes rencontrés dans l'espace alpin. www.cipra.org